

Vincent de Coorebyter

Directeur général du CRISP

« Des clivages aux partis »

texte de l'intervention aux « Rencontres philo 2005 – autour de la politique » mises sur pied par le Centre d'action laïque du Brabant wallon.

1. Introduction

Le point de départ le plus frappant quand on est amené à travailler sur les partis¹ est de constater qu'ils sont devenus, aujourd'hui, un élément absolument incontournable d'une démocratie. On ne connaît pas de démocratie sans une pluralité de partis libres, tandis que l'on reconnaît une soi-disant démocratie au fait qu'elle revendique l'existence d'un parlement et d'élections, tout en canalisant très étroitement la vie des partis ; derrière un travail parlementaire de façade elle ne laisse, en réalité, de pouvoir qu'à un parti unique. Il y a donc, de fait, un lien consubstantiel entre la démocratie et les partis.

2. De l'existence des partis

Ce que disent les textes de droit

Pourtant, il reste dans la mentalité collective une formidable méfiance à l'égard des partis. Cette méfiance se traduit entre autres par l'absence de mention des partis dans les grands textes internationaux de reconnaissance des droits fondamentaux. Vous ne trouverez aucune mention des partis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948), dans la Convention internationale sur les droits et libertés fondamentales (également adoptée dans le cadre de l'ONU), ou dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés Fondamentales (Conseil de l'Europe, 1950). On y parle d'élections de manière assez détaillée, mais pas des partis. Comme si on pouvait organiser des élections sans partis... Dans les Constitutions c'est un peu différent. Certaines Constitutions parlent des partis : l'allemande, l'italienne et la française reconnaissent leur contribution à la formation de la volonté politique ou à l'expression du suffrage, mais c'est toujours très fugitif. La Constitution belge ne dit pas un mot sur les partis politiques. Souvent, la loi est extrêmement maigre, voire muette sur les partis. Il

¹ Soit sous la forme d'un exposé oral et improvisé, comme ici, soit sous une forme plus précise et nuancée : on trouvera cette autre manière d'aborder le même sujet dans la deuxième partie du Dossier que j'ai publié au CRISP fin 2005 sous le titre *Les partis et la démocratie* (p. 23-63).

a fallu attendre longtemps – notamment les lois récentes de financement des partis dans plusieurs pays européens – pour qu'on en parle dans les textes de droit.

Méfiance et préjugés

Je crois que ce phénomène juridique reflète un certain état de la philosophie politique – sur lequel je ne peux pas m'étendre –, qui n'avait pas du tout prévu l'apparition des partis dans la conception originelle de la démocratie, y compris dans la conception de la démocratie parlementaire. Mais cette discrétion sur les partis reflète aussi une méfiance persistante. Jean-Michel Besnier, dans son remarquable exposé, a distingué plusieurs formes d'universalisme ou d'universel. Il y en a deux à partir desquelles les partis sont, chaque fois, disqualifiés, et je dirais que les deux, ensemble, font l'essentiel de la pensée occidentale ou d'un certain fond de pensée occidentale lors de ces derniers siècles.

Il y a d'abord tous les mythes de l'unité nationale, face auxquels les partis sont, par principe, suspects d'être des vecteurs de divisions artificielles dépourvues de consistance dans la société elle-même. Dans une version quasiment fasciste c'est, par exemple, l'opposition (très présente dans les années 1930) entre le pays réel (le pays des citoyens effectifs) et le pays légal (le pays tel qu'il est représenté par les partis). L'idée reste aujourd'hui très répandue selon laquelle beaucoup de querelles sont des querelles politiques, des conflits politiques, des oppositions politiques. Comme s'il y avait une sorte d'artificialité de l'action politique et des partis, créant des divisions inutiles et malsaines, alors que la société, elle, serait beaucoup plus unitaire, beaucoup plus unifiée ou, en tout cas, plus unifiable. A cet égard, il faut se rappeler l'étymologie du mot parti. *Parti* s'enracine dans le latin *pars*, et l'adjectif qui en dérive est *partisan*, terme négativement connoté.

Il y a, par ailleurs, une autre forme d'universel particulièrement influente en France : c'est l'universalisme dont le *Contrat social* de Rousseau est une expression (il y en a, évidemment, une foule d'autres). C'est un modèle théorique très consistant, dans lequel le parti est l'expression de principes et d'intérêts catégoriels représentant une fraction de la nation. Dans cette vision universaliste, le parti doit se dépasser à la recherche d'un intérêt général ou d'un intérêt national qui permettrait d'atteindre une véritable universalité et, à travers elle, une unité.

Le génie belge

Face à cette méfiance à l'égard des partis et à ce maintien d'idéaux relevant de formes d'universalité, la Belgique se singularise assez nettement : elle possède une culture politique et une histoire qui ne sont pas aussi clairement marquées, depuis la création de l'Etat, par ces idéaux. On y retrouve, malgré tout, cette méfiance à l'égard des partis. Cependant, il s'est créé en Belgique, au fil de l'histoire, l'idée que nous posséderions une sorte de génie national qui aurait contourné cette vision extrêmement sévère à

l'égard des partis. Nous avons la conviction, en Belgique, d'avoir compris que si l'on doit poursuivre l'élaboration d'une norme à travers la loi, cette norme n'est jamais donnée *a priori*. Ce n'est ni une donnée de la raison, ni une donnée transcendante à fondement métaphysique, religieux ou historique quelconque. On ne peut ni prétendre atteindre une norme préétablie, ni même prétendre construire une norme authentiquement universelle ou consensuelle. En Belgique, nous avons compris que nous devons nous engager dans la *construction* de la norme : nous avons renoncé aux mythes de la raison, de la volonté générale, de l'horizon universel, de l'Etat dépositaire ou créateur des valeurs, et nous savons que nous pouvons, tout au plus (comme Jean-Michel Besnier l'a très bien expliqué), prétendre construire la norme et nous mettre d'accord sur des procédures d'élaboration de compromis.

Ce serait là le *génie belge*, dont on est relativement fier dans le monde politique et associatif, peut-être moins dans le reste de la société. Cela me paraît une vision assez réaliste des pratiques démocratiques, mais je ne suis pas sûr, en revanche, qu'il faille y voir un *génie belge*. S'exprimer de la sorte, c'est croire à une singularité que l'on pourrait opposer à la singularité française, au mythe républicain de l'universel ou de la volonté générale. Or, le fonctionnement effectif de la démocratie et du système des partis s'enracine dans un phénomène qui est celui des **clivages**, et qui n'est en rien une spécificité belge.

3. Théorie des clivages

Origine sociologique

La théorie des clivages tente de rendre compte de la constitution des partis politiques et du fonctionnement effectif de la démocratie dans la plupart des pays européens. Je me réfère aux pays européens qui ont été touchés à la fois, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, par la révolution politique, c'est-à-dire le passage de l'Ancien Régime à des démocraties parlementaires, et par le processus d'industrialisation, c'est-à-dire le passage d'une société essentiellement agricole, fondée sur la propriété terrienne et un certain pouvoir de l'aristocratie, à une société de libre commerce fondée sur l'industrie.

Clivage ou compromis ?

Il n'y a donc pas de singularité belge dans la notion de clivage. C'est un modèle d'interprétation paneuropéen. Par ailleurs, la version belgo-belge de cette compréhension de la démocratie, c'est-à-dire la construction patiente et apaisée de compromis ayant, au minimum, la vertu d'atteindre à une certaine stabilisation des points de vue et de dégager des normes de droit et des lois, fait trop souvent l'économie des rapports de force. On oublie ainsi que, dans le fonctionnement d'une démocratie fondée sur des clivages,

on a affaire à autre chose que simplement du procédural. Ceci n'est pas du tout une critique à l'égard de l'exposé de Jean-Michel Besnier, mais bien à l'égard du nouveau discours standard sur le fonctionnement des sociétés plurielles et démocratiques. Je suis assez mal à l'aise devant le caractère angélique de cette vision des choses, à laquelle j'aurais tendance à opposer ce que dit Sartre dans *Saint Genet, comédien et martyr* : « Nous ne sommes pas des anges, nous n'avons pas encore le droit de tous nous aimer. »

4. Types de clivages

Définition

Un clivage en effet désigne une division profonde d'une société sur un enjeu fondamental autour duquel on observe la formation, *grosso modo*, de deux camps antagonistes. L'autre caractéristique d'un clivage est que cette division sur un enjeu fondamental s'inscrit dans la durée. En d'autres termes, un clivage n'est pas un simple phénomène passager ou une polémique transitoire. La notion de clivage n'a d'intérêt que si l'on peut, à partir d'elle, observer une structuration de longue durée de la vie politique dans un certain nombre de pays.

Clivage philosophique et clivage socio-économique

Le premier grand théoricien de cette notion, Stein Rokkan, rattachait la notion de clivage à la double révolution que j'ai évoquée, la révolution politique conduisant à la démocratie et la révolution économique conduisant à l'industrialisation. Cette double révolution avait débouché, selon lui, sur quatre clivages observables dans la plupart des démocraties européennes.

En Belgique, on peut considérer que sur les quatre clivages, trois sont opérationnels. Historiquement, le premier à être apparu est le clivage **Eglise-Etat**, qui oppose deux mondes sur le rôle respectif que l'on peut donner à l'Eglise et à l'Etat dans l'organisation de l'enseignement et d'un certain nombre de services à la population. Cette question rejoint aussi celle du législateur. La démocratie suppose-t-elle un Etat laïcisé dont tous les rouages fonctionneraient en faisant abstraction d'une référence religieuse ? C'est bien ce qu'institue la Constitution belge, qui est profondément laïque quoi qu'on en dise parfois. Mais la question subsiste même dans un cadre officiellement laïcisé : il s'agit de savoir si, en sourdine ou en coulisses, dans les rapports de force effectifs ainsi que dans l'inspiration qui anime les lois, ne jouent pas des forces et des convictions religieuses imprimant un caractère confessionnel précis aux législations mises en œuvre. D'emblée donc, à la naissance des démocraties parlementaires, surgit ce clivage qui porte sur le rôle respectif de l'Eglise et de l'Etat mais aussi sur l'identité ultime du législateur, de l'auteur de la loi.

Le deuxième grand clivage est le clivage **possédants-travailleurs**, qu'on qualifie aujourd'hui de socio-économique (le premier est souvent qualifié de philosophique). Ce clivage est né, au XIX^{ème} siècle, du nouveau statut des masses laborieuses qui quittaient de plus en plus les campagnes, entrant dans un nouveau cadre professionnel et économique qu'on appelle salariat et qui recouvrait clairement, à l'époque, un rapport d'exploitation.

Le clivage centre-périphérie

Le troisième grand clivage est le clivage **centre-périphérie** qui, en Belgique, prendra une importance particulière car il se confondra progressivement avec un clivage linguistique et communautaire. En effet, la Belgique naît sous la forme d'un Etat unitaire et centralisé ne reconnaissant qu'une seule langue officielle, le français, ce qui relègue dans les marges l'écrasante majorité de la population qui ne parle pas français : aussi bien ceux qui parlent des patois germaniques que ceux qui parlent des patois latins de diverse nature. Le français était l'apanage de l'appareil d'Etat et des élites politiques, économiques, culturelles et judiciaires répandues dans tout le pays, mais qui ne constituaient qu'une petite frange de celui-ci.

Qui produit les clivages ?

La question qui se pose en termes d'analyse politique est de savoir si ce sont les partis qui font les clivages ou les clivages qui font les partis. Cela me semble être une question importante car on répète encore trop souvent que ce sont les partis qui déterminent les clivages, créant ainsi des bipartitions artificielles. Ce seraient les partis qui inventeraient des enjeux qu'on appelle « politiques » ou « partisans », et qui seraient à l'origine du caractère clivé, non consensuel, non unifié de la vie publique. Le corollaire (je ne m'attarderai pas sur ce thème) en est la croyance que ce sont les partis qui sont à l'origine des piliers en Belgique, au sens de l'ensemble des organisations associatives, syndicales, mutuellistes, etc., rassemblées autour de certaines valeurs ou d'une idéologie commune. Il subsiste le fantasme selon lequel les piliers sont des créations des partis destinées à leur assurer une sorte de vivier électoral permanent et un relais dans la société.

5. La condition initiale des clivages

La succession des stades

Sans en faire la démonstration historique, je crois utile d'indiquer rapidement que c'est exactement l'inverse qui s'est produit. La séquence historique effective que l'on peut reconstituer est la suivante :

- l'apparition d'un déséquilibre profond qui fait clivage ;
- la structuration d'une partie de la société civile autour de ce clivage ;

- l'apparition de partis qui se créent ou se positionnent en fonction de ce clivage.

L'élément commun aux différents clivages est l'apparition initiale d'un rapport de force (éventuellement, d'un phénomène d'oppression ou d'exploitation, selon la nature du clivage) très déséquilibré, portant sur un enjeu persistant et qui n'est pas d'importance secondaire.

La condition supplémentaire pour qu'un clivage s'inscrive dans la durée, produise une structuration de la société civile et ensuite la création d'un ou de plusieurs partis, c'est la possibilité d'identifier un adversaire. Cette identification est importante pour ceux qui subissent le déséquilibre initial : cet adversaire doit être « physique », identifiable à des groupes détenteurs d'une certaine puissance, d'un certain pouvoir. Mais cela doit être aussi un adversaire idéologique, porteur d'une conception du monde, d'un système de valeurs, d'une doctrine que l'on pourra cerner et contester, dont on pourra dénoncer la responsabilité dans le déséquilibre subi. Face à l'adversaire idéologique, il sera alors possible de dresser un contre-feu idéologique, une contre-doctrine.

Clivage philosophique

J'ai insisté sur le fait que la Constitution belge est laïque, mais, à la naissance de la Belgique, il est clair que le pays est dominé par les catholiques. Il l'est, profondément, sur le plan des conceptions philosophiques ou religieuses, mais aussi par la composition du monde parlementaire, ainsi que par le quasi-monopole que possèdent *de facto* l'Eglise et les organisations catholiques dans la formation des âmes et des citoyens par le biais de l'enseignement et des congrégations. De plus, l'état du droit est très profondément catholique : il est marqué par un certain nombre de valeurs familialistes et de normes traditionnelles qui sont davantage inscrites dans la tradition catholique que dans l'autre courant politique présent à l'époque, c'est-à-dire le courant libéral, plus individualiste. C'est d'ailleurs contre cette domination que l'Université libre de Bruxelles est créée en 1832, ainsi qu'une série d'associations d'anticléricaux ou de libres penseurs. Tous ces phénomènes s'observent dans la période de fonctionnement du régime (les années 1830 et surtout le début des années 1840) pendant laquelle la domination catholique conduit à l'adoption d'une série de lois et de règles en matière d'enseignement qui donnaient des privilèges manifestes à l'Eglise et aux écoles confessionnelles.

Clivage socio-économique et clivage communautaire

A propos du clivage socio-économique, je ne crois pas devoir faire la moindre démonstration puisque chacun connaît le déséquilibre entre les droits, la situation financière et la sécurité d'existence du monde de l'industrie naissante (les grands propriétaires terriens, les possédants, le monde patronal) et la précarité du monde ouvrier ; tout le monde, aujourd'hui, reconnaît ce déséquilibre ou ce rapport de force. Sur le plan linguistique et

communautaire, j'ai rappelé la naissance, tout à fait incongrue, d'un Etat centralisé qui ne connaît qu'une seule langue officielle alors que celle-ci n'est parlée que par une petite minorité. Simple rappel symbolique : c'est en 1967 que l'on a enfin traduit officiellement en néerlandais la Constitution belge (il circulait évidemment des traditions officieuses), soit 137 ans après la fondation de l'Etat. C'est un élément parmi d'autres qui permet de comprendre l'agressivité flamande à l'égard de la domination francophone. Cette domination, comme je l'ai signalé, était en outre sociale autant que linguistique. Le mouvement flamand a pris son essor dès les années 1840 parce que, derrière la question pratique de la langue, il y avait en plus la question symbolique du rapport social, le français étant la langue des élites. Imposer son usage et refuser d'employer le néerlandais était, de la part des couches supérieures francophones, une manière d'ajouter à un problème pratique un symbole permanent d'oppression sur le plan social.

Faux clivages

L'existence d'un déséquilibre majeur conduisant une partie de la société à ressentir un rapport d'inégalité, d'oppression ou d'exploitation, est le premier élément constitutif d'un clivage. Cette condition initiale, mais aussi la succession des trois stades que j'ai évoquée – déséquilibre, auto-organisation de la société civile, création de partis –, permettent d'éviter de qualifier de clivages des phénomènes passagers ou instables autour desquels peuvent, éventuellement, se créer des lignes de fracture extrêmement fortes (rappelons-nous ce qu'on a appelé l'opposition, dans la foulée de l'affaire Dutroux, entre soi-disant « croyants » et soi-disant « incroyants »), mais qui ne constituent pas des clivages au sens que je viens de définir ici. Toute opposition collective ou politique, même farouche, n'est pas un clivage : la notion n'a de sens que si elle n'est pas galvaudée.

6. L'auto-organisation de la société civile

L'enchaînement en trois temps caractéristique d'un clivage commence donc par l'instauration ou le constat d'un rapport de force profondément déséquilibré, puis se poursuit par la structuration de la société civile. Dans les trois domaines que j'ai évoqués, on a vu très rapidement se constituer, autour de chacun de ces clivages, toute une série d'organisations, essentiellement à l'initiative de ceux qui étaient en position dominée.

L'enseignement

Se sont ainsi créées, dans la Belgique nouvelle, un certain nombre d'organisations anticléricales et de mouvements de libre pensée. L'Université libre de Bruxelles essayait d'exercer un contrepoids à la domination catholique sur l'enseignement en brisant son monopole sur l'enseignement supérieur et en militant pour la création d'un enseignement public. On a failli

oublier, dans la rédaction de la Constitution belge, de reconnaître à l'Etat le droit de créer des écoles s'il le juge nécessaire. La première rédaction de l'article 24 de la Constitution était : « L'enseignement est libre » – sans plus. Sous le terme de liberté il n'était pas évident du tout que l'Etat avait le droit de créer un enseignement, puisque celui-ci n'aurait pas été libre au sens d'une initiative privée, non étatique et non contrôlée par l'Etat. Il a fallu l'intervention d'un membre du Congrès national pour que l'on ajoute que l'Etat peut aussi intervenir en matière d'enseignement là où le besoin s'en fait sentir. Se crée donc d'abord une société civile organisée dans le monde anticlérical pour réagir à ce qui est alors clairement une prédominance des catholiques.

Associations et société civile

Le même phénomène s'observe, bien entendu, sur le plan socio-économique : il se forme au XIX^{ème} siècle une multitude de sociétés de secours mutuel, de sociétés coopératives, de comités de défense des droits des travailleurs (à l'échelle locale et des métiers) qui donneront naissance aux syndicats, une presse d'inspiration socialiste ou ouvriériste, etc. Sur le plan linguistique puis communautaire, c'est dès les années 1840 que l'on voit se constituer les premières associations qui formeront ce qu'on appelle le mouvement flamand, avec ses organisations structurées revendiquant la reconnaissance et l'usage du néerlandais. Beaucoup plus tardivement, on verra se créer des équivalents wallons (fédéralistes et régionalistes) représentant les intérêts de l'autre grande région périphérique. Il faudra attendre le début du XX^{ème} siècle et, surtout, l'après Seconde Guerre mondiale pour que les francophones commencent à quitter leur position dominante et se rendent compte qu'ils deviennent la partie dominée de l'Etat. En effet, avec l'introduction du suffrage universel (1893-1919), le poids numérique de la Flandre commence, progressivement, à s'imposer dans tout le jeu politique et cela se traduit par une majorité parlementaire flamande. De plus, à partir des années 1950, on observe un renversement en termes de richesses produites, la Wallonie passant deuxième derrière la Flandre qui était, jusque-là, une région nettement plus pauvre.

La deuxième strate d'un clivage est donc la constitution d'une société civile. En réaction à l'auto-organisation des dominés, la sphère dominante doit elle aussi s'organiser pour, en quelque sorte, résister à ce qui lui apparaît comme une menace. Je n'en donnerai qu'un seul exemple. Dans la foulée de l'apparition du clivage philosophique (Eglise-Etat) et du clivage socio-économique (possédants-travailleurs), ce sera la création, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, de toute une série d'organisations ouvrières d'inspiration catholique qui combattent, à la fois, le péril rouge et l'esprit très anticlérical du monde ouvrier, singulièrement en Wallonie.

Constitution des partis

C'est seulement en un troisième temps, et avec plus ou moins de retard sur les deux premières phases, que se constituent un ou des partis politiques représentatifs des positionnements de base autour d'un clivage. Le premier parti constitué comme tel dans l'histoire de Belgique est le Parti libéral en 1846, et ce n'est pas un hasard étant donné la domination catholique à la naissance du pays. Le deuxième parti qui se crée, sous une forme d'ailleurs moins structurée, est le Parti catholique en 1884. Il apparaît dans une période de domination électorale et gouvernementale des libéraux : de 1857 à 1870 et de 1878 à 1884, la Belgique connaît des gouvernements libéraux homogènes, interrompus par des gouvernements catholiques homogènes de 1870 à 1878 seulement. C'est d'ailleurs une époque de tension sur le plan des relations Eglise-Etat, notamment avec la querelle des inhumations. Peut-on laisser l'Eglise catholique avoir le monopole de l'organisation des inhumations et donc le choix de refuser ou, éventuellement, d'imposer ses rites à ceux qui ne répondraient pas à ses préceptes ou à ceux qui ne veulent pas s'y soumettre ? Je crois que ce n'est pas du tout un hasard si le Parti catholique se structure dans une période qui a été, pour l'essentiel et politiquement parlant, de domination libérale.

Je n'ai pas besoin d'insister pour inscrire dans la même logique la création du Parti ouvrier belge en 1885, à une période de misère ouvrière aiguë qui débouchera, en 1886, sur des protestations de masse réprimées dans le sang. Les partis naîtront plus tardivement sur base du clivage centre-périphérie. Il faut attendre 1919 pour voir un vrai parti flamand se constituer, et 1965-68 pour voir de vrais partis wallons (dont le Rassemblement wallon) se former comme tels. En 1964, c'est la création du FDF en réaction à l'abandon du volet linguistique du recensement de la population et à la fixation de la frontière linguistique. Chaque fois, le temps de retard des partis par rapport à l'apparition des clivages et la structuration de la société civile montre bien la hiérarchie des facteurs ; se crée d'abord le déséquilibre initial, puis la structuration de la société civile, et, enfin, le ou les partis. La naissance des partis s'opère non seulement en dernier mais, généralement, elle est due à un certain nombre de ces organisations de la société civile.

7. Les partis face aux clivages

Se former autour d'un clivage

Chacun des grands partis que j'ai évoqués s'est créé à l'initiative d'un groupe d'associations actives dans un des deux pôles, dans un des deux positionnements autour d'un clivage. Ce sont ces organisations qui décident de se rassembler et de former un mouvement politique ou un parti. Ce ne sont pas les partis qui créent des clivages ni, autour d'eux, une société civile à leur main, ce qu'on appelle familièrement les piliers. En revanche, ils subissent bel et bien le poids des clivages aussi longtemps que ceux-ci restent forts ou prégnants.

Se positionner

Les partis chrétiens successifs, du Parti catholique à tous ses héritiers, ont essayé de contourner ou de dépasser par le haut le clivage socio-économique en prétendant ne s'inscrire dans aucune des deux thèses ou n'agir en faveur exclusive d'aucun des deux groupes d'intérêts. Ils ont tenté d'être en position interclassiste ou en position centriste à propos du clivage socio-économique. En réalité, les partis chrétiens, abstraction faite de l'alliance initiale et manifeste du Parti catholique avec les classes supérieures, ne sont parvenus, vaille que vaille, à maintenir cette position plus ou moins centriste qu'en alternant des politiques qui étaient plus marquées dans un sens ou dans un autre selon les coalitions gouvernementales auxquelles ils participaient, ou selon les époques. Il y a eu des déchirements à l'intérieur des partis sociaux-chrétiens sur ces questions selon la tendance qui l'emportait en termes de politique effective. Surtout, les partis chrétiens ne sont parvenus à rester interclassistes qu'en intégrant l'expression des classes et des intérêts socio-économiques divers en leur sein. C'est ce qu'on a appelé le système des *standen* ou le système des « familles » internes au PSC-CVP, du CEPIC à la démocratie chrétienne pour prendre à titre d'exemples la droite et la gauche de l'ancien PSC.

Intégrer ces différentes coalitions d'intérêts, c'est reconnaître qu'il y a bien un clivage à l'œuvre au plan socio-économique et qu'un parti interclassiste ne peut être qu'une instance de conciliation, en son sein, de ces intérêts divergents. Mais, en aucune manière, un parti n'a la capacité de se détacher de ce clivage ou de fonctionner comme s'il n'existait pas.

Essais d'évitement du clivage philosophique

On en trouve des exemples plus récents de ce même phénomène à propos d'un autre clivage : je pense à l'émergence, ces 50 dernières années, d'une succession de partis pluralistes, qui ont voulu rassembler à la fois des croyants et des incroyants, des cléricaux et des anticléricaux. Cela a été le cas du PLP qui prenait le relais du Parti libéral en 1961 ; c'est toujours le cas, aujourd'hui, au MR ; c'est nettement moins manifeste ou avéré au VLD. Mais, officiellement, ce sont là des partis pluralistes. C'était aussi le cas, d'emblée, du FDF, ainsi que de la Volksunie quand elle s'est créée en 1958 à partir de la Christelijke Vlaamse Volksunie qui, elle, revendiquait une appartenance confessionnelle.

Il est donc des partis qui ont tenté de surmonter le clivage philosophique comme le Parti social-chrétien l'a fait à l'égard du clivage socio-économique, c'est-à-dire en reconnaissant la réalité du clivage, en intégrant tant que faire se peut des représentants des différentes tendances et en essayant de les faire coexister. On ne se tire donc pas si facilement que cela d'un clivage : ils s'imposent aux partis malgré eux.

8. Avantages et inconvénients des clivages

Les partis sont tellement travaillés par les clivages que l'on peut faire une double liste des avantages et des inconvénients qu'il y a à être ainsi adossé à un clivage. Si les partis ont un enracinement fort dans un certain nombre de clivages (même s'ils ne sont pas obligés de se profiler sur tous), cela a un certain nombre d'effets sur leur dynamique. Ces effets ne sont d'ailleurs pas figés ; on peut chaque fois renverser, sur un critère donné, le caractère positif ou négatif de l'adossement à un clivage.

Viviers électoraux et boîtes à idées

Qui dit adossement d'un parti à un clivage dit ancrage de ce parti dans la société civile organisée, dans un ensemble d'associations, de mouvements structurés (dans certains cas, ce que l'on appelle un pilier) avec, si l'on va jusqu'au bout du cynisme, une double possibilité d'instrumentalisation.

D'une part, ces organisations sont des viviers électoraux assez stables, du moins aussi longtemps qu'elles gardent leur emprise sur les esprits. Par ailleurs, ces organisations constituent aussi pour les partis politiques de gigantesques boîtes à idées. Cela permet aux partis de savoir que penser à propos d'un certain nombre de sujets. En effet, ils ont autour d'eux toute une série d'interlocuteurs spécialisés dans la réflexion sur un sujet donné et qui sont souvent des associations ayant une certaine tenue intellectuelle. Il y a ainsi avantage, pour un parti, à être ancré dans la société civile organisée, qu'il est possible d'instrumentaliser.

Mais il y a l'inconvénient que cet ancrage peut devenir aussi une dépendance. Les organisations en relation constante avec un parti attendent que celui-ci soit leur relais, défende leurs revendications, accomplisse une partie de leur programme, se batte sur leurs priorités dans les coalitions gouvernementales. L'instrumentalisation joue donc aussi en sens inverse. Le parti est appelé, convoqué à traduire fidèlement ce que certaines organisations ont défini comme priorités. En période électorale, il est étonnant de voir le degré de virilité des mémorandums et autres textes que les organisations envoient aux états-majors politiques en leur faisant bien comprendre : « C'est justement parce que nous sommes amis qu'il faut obéir ». Ce n'est évidemment pas à l'autre bord que l'on va donner des consignes !

Construction et visibilité de l'identité

On peut prendre une autre facette : qui dit adossement d'un parti à un clivage dit constitution pour ce parti d'un corps de doctrine, d'un système de valeurs, d'une vision du monde claire, structurée. Cette vision s'est construite sur la durée autour de ces enjeux fondamentaux qui ont fini par conduire à la création du parti tout en lui donnant une ossature intellectuelle, une mémoire, une sorte de culture propre faisant son identité. Celle-ci est un élément important dans des négociations politiques mais aussi – pourquoi pas ? – lors des campagnes électorales. Mais, bien évidemment, cet

avantage se renverse aussi : cette doctrine claire, historiquement constituée, collectivement construite, menace à tout moment de devenir une doctrine ossifiée, un fond de commerce, une sorte de stratification des idées, y compris les plus anciennes. Se font jour alors le vieux cléricisme de certains, le vieil anticléricisme d'autres, la vieille méfiance à l'égard des syndicats, la vieille méfiance à l'égard du patronat, la vision apocalyptique qu'une certaine Flandre peut avoir de la Wallonie, etc.

Il est d'ailleurs assez intéressant de remarquer que l'on oscille sans cesse dans les réquisitions adressées aux partis politiques. On se plaint beaucoup de leur perte de substance, d'identité, de courage politique, on trouve qu'ils n'ont pas d'arêtes assez nettes, qu'ils ne jouent pas franc jeu, qu'il manque, aujourd'hui, d'un profil acéré. C'est, au fond, la même chose que l'on dit à l'égard des journaux : pourquoi n'y a-t-il plus de journaux d'opinion ? Mais dès qu'un parti défend bec et ongles un programme clair ou des positions tranchées, vous voyez apparaître (parfois dans le chef des mêmes personnes) la critique inverse : « Ces doctrinaires sont incapables de s'ouvrir à l'opinion adverse ; ils n'ont pas le sens de la complexité. La société a bougé, c'est de l'archaïsme intellectuel. »

9. Les nouveaux clivages

Mutations sociologiques

Jusque dans le courant des années 1980, on observait une relative stabilité électorale sur le long terme en Belgique ; les rapports de force se modifiaient, mais il restait une domination catholique au Nord, une domination socialiste au Sud, une relative domination libérale à Bruxelles. Les partis ont l'avantage, par leur ancrage au sein des clivages, d'avoir une base électorale *a priori* stable.

Cependant, lorsque les conditions de formation des clivages, la société, la réalité, les groupes qui vivent ou qui vivaient les déséquilibres se transforment, les bases électorales se modifient aussi. *La Libre Belgique* m'avait demandé, il y a quelques années, un papier sur le thème : « La Gauche a-t-elle perdu son âme ? » Je me suis permis de faire une réponse qui consistait à dire : « Et si elle avait perdu son corps ? » Le problème n'est pas d'abord qu'elle ait perdu ou non son âme ; le problème est qu'un parti ouvriériste n'a plus de sens aujourd'hui (même si, officiellement, le PS a toujours comme charte fondamentale la Déclaration de Quaregnon, et donc la collectivisation des moyens de production). Le monde ouvrier est devenu minoritaire tandis que le monde du salariat est infiniment complexe, diffracté, que ce soit en termes de métiers, de conditions de travail, d'horaires, de sexe (on sait que les femmes ne travaillent pas de la même manière, ne font pas les mêmes carrières que les hommes – on l'a vu dans les récentes négociations autour du Pacte de solidarité entre les générations). Ainsi, la transformation interne des réalités socio-économiques s'accompagne d'une volatilité de l'électorat ; un parti qui était – croyait-t-il – adossé à un vivier électoral

supposé stable devient, en fait, extrêmement fragile lorsque la réalité sociologique se transforme. Cela ne fait pas disparaître pour autant le clivage socio-économique, mais cela explique qu'il prenne aujourd'hui des formes nouvelles (mouvements altermondialistes, contestation de l'OMC, de la directive « Bolkestein » sur les services, du projet de Constitution européenne, etc.).

Ainsi, des phénomènes que l'on interprète souvent comme étant la négation ou la liquidation des clivages peuvent encore s'interpréter à l'intérieur de la clé d'interprétation que sont les clivages. C'est possible pour autant que l'on admette – ce qui est à mes yeux une évidence – que les clivages peuvent bouger, changer d'intensité, disparaître ou se renouveler, selon les cas, comme n'importe quelle réalité historique collectivement constituée. Il n'y a aucune raison qu'ils soient intemporels, puisqu'il sont précisément des produits de l'histoire.

Les tendances électorales en Belgique

J'aborde à présent le point le plus gênant pour ce modèle d'explication ou de compréhension. Il semble bien qu'il y ait des phénomènes électoraux (donc aussi sociologiques) qui, eux, échappent à ce modèle. Entre politologues, on débat à perte de vue de cette question : « Faut-il ajouter de nouveaux clivages à la liste existante ? » Plus précisément, la question est : « Que fait-on, en Belgique et en Europe, des deux lignes de fond électoraux que sont l'apparition et le développement de partis écologistes et la remontée en puissance de partis d'extrême droite, nationaux populistes ou de droite dure ? »

Fixons les idées sur la durée : si l'on prend les courbes électoraux depuis l'après-guerre, deux tendances sont clairement en déclin progressif, tendanciel (donc pas abyssal), en Belgique et dans d'autres pays. Ce sont les familles chrétienne et socialiste. En Belgique, parmi les trois familles traditionnelles, la troisième, la famille libérale, est au contraire clairement en progrès (malgré son dernier échec électoral, mais il ne faut pas se fonder sur une seule élection). On observe une tendance très soutenue à la hausse en faveur des partis libéraux, et pas seulement en Belgique. Mais on observe aussi que deux tendances situées en dehors de ces trois familles traditionnelles sont, en Belgique, en progrès marqué depuis, pour prendre le tournant majeur comme repère, les élections législatives du 24 novembre 1991 : les Verts d'une part et l'extrême droite d'autre part. Il faut donc tenir compte, dans l'analyse, du fait que deux groupes de partis représentant des types de sensibilités très différentes ont l'air de ne pas se laisser intégrer dans l'explication en termes de clivages. A moins, au contraire, qu'ils relancent le modèle des clivages, mais en imposant de reconnaître autant de nouveaux clivages qu'il y a de nouvelles tendances politiques inscrites dans la durée. Examinons donc cette hypothèse pour finir.

Le clivage matérialisme-postmatérialisme

L'apparition et le développement des partis écologistes ont fait naître l'hypothèse selon laquelle il existe désormais un clivage supplémentaire, typiquement contemporain : le clivage **matérialisme-postmatérialisme**. On observe en effet, déjà en amont de ces partis, une remise en cause du matérialisme à l'initiative d'un certain nombre d'associations, remise en cause qui va au-delà de la question environnementale. Depuis plus de 30 ans maintenant, certains crient « halte à la croissance » et annoncent la faillite de notre modèle de civilisation fondé sur l'expansion économique continue. Cette protestation vise les dégâts environnementaux que peut produire le productivisme, la transformation des modes de relations humaines, le développement de l'individualisme, la marchandisation des services et des rapports sociaux (substitution de professionnels du social et de « coachs » familiaux aux relations d'entraide traditionnelles, solitude urbaine, déliaison sociale...).

En outre, on observe une montée en puissance d'interrogations très immatérielles, notamment dans les débats sur la bioéthique et les conséquences des progrès technologiques, interrogations qui ne se laissent pas réduire à l'opposition déjà ancienne des milieux confessionnels à certaines évolutions médicales ou scientifiques. En Belgique, on l'a très bien vu au cours de l'année 2000, lors de la grande discussion au Sénat en matière d'euthanasie. Les divisions étaient *internes* au monde chrétien comme au monde laïque, en particulier dans la société civile, et on sentait que plusieurs manières de poser le problème étaient irréductibles à la question confessionnelle (enjeux concernant le pouvoir de la médecine, la liberté du patient, etc.).

Une hypothèse a donc émergé, face à tous ces phénomènes, selon laquelle on assisterait à l'apparition d'un clivage matérialisme-postmatérialisme, clivage qui n'est pas encore unanimement reconnu dans la mesure où l'on peut avoir l'impression qu'il est plus faible que d'autres, qu'il se nourrit d'oppositions moins frontales que celles qui caractérisent les clivages classiques. Et ce notamment parce que l'on a vu, plus ou moins rapidement selon les pays, un certain nombre de partis traditionnels adopter ou adapter les idées écologistes, les mettre pour partie à leur programme. Cela semble affadir la ligne de fracture entre les antiproductivistes d'une part, et les partis et tendances plus attachées au développement économique d'autre part. Il subsiste donc une relative incertitude sur l'existence même de ce clivage, ce qui n'est pas étonnant : par principe, un clivage s'inscrit dans la durée ; il faut donc du temps pour être sûr qu'il s'est constitué.

Il reste que, depuis l'installation des nouvelles coalitions gouvernementales en Belgique en 2003 et 2004, on ne peut pas dire que le clivage matérialisme-postmatérialisme se soit affadi. Pensez à la question de Francorchamps et à la manière dont on s'est invectivé, avant les élections de 2003, autour du choix à faire entre les intérêts économiques et la santé publique. Pensez aussi aux discussions extrêmement vives sur certaines livraisons d'armes au Népal ou à la Tanzanie : elles traduisaient une opposition frontale entre intérêts économiques et intérêts éthiques. J'observe, au passage, que sur la question

de la Tanzanie, la discussion a été interne aux partis *a priori* considérés comme matérialistes ; en tout cas, le Parti socialiste a été très hésitant. Le débat aussi été très serré au CDH, parti dont certaines personnalités croient à l'existence d'un clivage matérialisme-postmatérialisme, de sorte qu'elles entendent profiler résolument le CDH du côté postmatérialiste.

Le débat sur le protocole de Kyoto, avec tous les retards observables dans sa mise en œuvre et le caractère mondial des confrontations qu'il suscite, me paraît relever également d'un clivage matérialisme-postmatérialisme. L'attitude des Etats-Unis, qui ont toujours refusé de ratifier le protocole, se fonde uniquement sur la prospérité économique américaine ; c'est presque un cas d'école trop pur pour être vrai. Les débats que nous avons connus en Belgique sur DHL, le conflit entre les retombées économiques et les emplois générés par l'aéroport de Zaventem et la santé des riverains, s'inscrivent apparemment dans le même cadre. On peut en dire autant des bras de fer sur les OGM, la bioéthique, la directive REACH adoptée au Parlement européen sur le contrôle de l'industrie chimique, etc. Il me semble qu'il y a de quoi poser l'hypothèse de l'existence et de la consistance d'un clivage matérialisme-postmatérialisme.

Le problème de l'extrême droite

Par contre, l'extrême droite semble *a priori* rester hors jeu. A l'époque où la théorie des clivages se développe, l'extrême droite est disqualifiée par sa compromission dans des expériences plus que malheureuses : elle est rayée de la carte politique, tout à fait marginalisée. Quand elle réapparaît en force au cours des années 1980, c'est une véritable interrogation pour les historiens et les spécialistes de la chose politique. On peut dès lors être tenté de considérer qu'elle échappe tout à fait au modèle des clivages.

Cependant, elle revendique elle-même le fait d'occuper un des deux termes d'un clivage fondamental. D'abord sous la forme de ce que l'on pourrait appeler la grande protestation. Une des caractéristiques de l'extrême droite est de former des partis anti-tout : anti-Wallons pour le Vlaams Belang ; anti-fédéralisme pour le FN en Belgique francophone ; anti-monde politique, anti-syndicats, anti-impôts, anti-écologie, anti-Europe, anti-étrangers, etc. De la sorte, les partis d'extrême droite revendiquent l'existence d'un cinquième clivage qui pivoterait autour d'eux. Eux seraient les « anti », et tout le reste formerait le « système ». Ce qui met évidemment mal à l'aise quant à l'idée de cautionner un tel clivage.

Un clivage cosmopolitisme-identité ?

Mais il existe une seconde manière, plus raffinée, d'inscrire l'extrême droite dans le modèle des clivages : on peut imaginer un clivage supplémentaire – par-delà le nouveau clivage matérialisme-postmatérialisme – qui serait un clivage **cosmopolitisme-identité**. L'extrême droite mobilise en effet toutes les formes de repli identitaire, qu'il s'agisse de glorifier le terroir local, la région, la nation, l'ethnie, la langue... Sur le plan du nationalisme, on peut penser à la

soi-disant Padanie, qui ferait sécession de l'Italie si on laissait la Ligue du Nord décider ; mais aussi, évidemment, au cas de la Flandre avec le Vlaams Belang, et à celui de la France avec le Front national et l'expérience plus fugitive de son concurrent fondé par Bruno Mégret. Compte tenu en outre des positions des partis d'extrême droite ou nationaux-populistes contre l'Union européenne, la mondialisation, l'immigration, l'islam, les étrangers, etc., certains s'interrogent très sérieusement sur l'apparition d'un enjeu global, fondamental et structurel, qui serait le degré d'ouverture ou de fermeture dont nos sociétés doivent faire preuve, ou encore l'opposition entre la préservation des identités ou, au contraire, le multiculturalisme, la mondialisation, la reconnaissance de la pluralité des cultures et des modes de vie...

Cette nouvelle fracture fondamentale dans nos sociétés, si elle était avérée, situerait très clairement les partis d'extrême droite à une des extrémités de ce clivage. Je ne suis pas trop à l'aise, éthiquement parlant, à l'idée de consacrer leur catégories, mais il faut reconnaître, comme le demandait Max Weber, que le chercheur doit avoir une certaine neutralité axiologique : si l'extrême droite se situe bien sur un des deux pôles d'un nouveau clivage, il faut savoir le reconnaître.

L'extrême droite : un hyper-matérialisme ?

Je termine simplement en suggérant une hypothèse alternative : et si l'extrême droite s'inscrivait en plein dans un nouveau clivage, mais qui serait le clivage matérialisme-postmatérialisme, dont elle occuperait la position *hyper-matérialiste* ? J'observe en effet que les partis qui m'occupent ici défendent des programmes ultralibéraux sur le plan économique, anti-syndicaux, anti-fiscalistes, bref, tellement libéraux qu'ils sont en contradiction avec un certain nombre de règles de droit : ils sortent de notre cadre d'économie de marché tempérée par la régulation étatique. En même temps, ces partis n'hésitent pas à reprendre certaines thèses altermondialistes et à prôner le protectionnisme, mais toujours dans un sens ultra-matérialiste : il s'agit de protéger *nos* entreprises et *nos* emplois, c'est-à-dire nos richesses. Il y a aussi un ultra-matérialisme dans leur manière de rejeter, d'un revers de main, des enjeux postmatérialistes comme l'égalité hommes-femmes et les questions environnementales. Ces enjeux sont considérés par eux comme des inventions des partis de gauche, ou d'un certain nombre de partis militant contre la liberté individuelle et voulant imposer une sorte d'obscurantisme écologique et de « politiquement correct ». On peut donc émettre l'hypothèse qu'il y a un hyper-matérialisme sous-jacent au repli identitaire ou à l'égoïsme collectif que prônent les partis d'extrême droite. Une célèbre formule de Jean-Marie Le Pen (reprise par le leader du Vlaams Belang Filip Dewinter) s'énonce ainsi : « Je préférerai toujours ma femme et mes enfants à mes cousins, mes cousins à mes voisins, mes voisins aux autres membres de ma nation, ma nation à l'Europe, l'Europe au reste du monde ». Cela peut se traduire de manière noble en termes d'opposition entre identité et cosmopolitisme, mais aussi, de manière nettement plus cynique – mais plus

réaliste ? – en termes de matérialisme, d'égoïsme collectif. La formule signifie alors : « Gardons nos emplois, nos biens et nos privilèges et fermons la porte devant ceux qui prétendent partager notre prospérité ». Du bon usage – c'est en tout cas ainsi que je le suggère pour provoquer la discussion – du modèle des clivages...